



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



17400-F

Distr. LIMITEE

ID/WG.477/8(SPEC.)

17 novembre 1988

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion sous-régionale de suivi sur la
promotion de la coopération industrielle
intra-africaine dans le cadre de la Décennie
du développement industriel de l'Afrique*

Harare (Zimbabwe), 31 octobre-4 novembre 1988

RAPPORT**

* Réunion organisée par l'ONUUDI, en coopération avec le secrétariat de la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP), la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) et le Gouvernement zimbabwéen.

** Traduction d'un document n'ayant fait l'objet d'aucune mise au point rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
<u>Chapitre</u>	
I. PARTICIPATION	1
II. POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA REUNION	2
III. POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA REUNION	5
IV. POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE, REVISION DE CE PROGRAMME ET DE LA STRATEGIE L'EXECUTION	5
- Présentation du document d'information	5
- Discussion générale	7
- Examen du document d'information N° 1 intitulé : Programme révisé intégré de promotion industrielle pour la sous-région d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe {ID/WG.477/3(SPEC.)}	9
- Bilan de l'exécution des projets figurant dans le programme initial intégré de promotion industrielle	9
- Obstacles à la mise en oeuvre du programme initial	14
- Révision du programme initial intégré de promotion industrielle	15
- Stratégie à adopter pour accélérer l'exécution du programme révisé	23
V. POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION DU PROGRAMME DE COOPERATION INDUSTRIELLE SOUS-REGIONALE DANS CERTAINS DOMAINES	25
- Présentation du document d'information	25
- Formation industrielle	25
- Services-conseils et ingénierie industrielle	26
- L'entrepreneur industriel	26
VI. RECOMMANDATIONS	28
VII. POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION	29
VIII. POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : CLOTURE DE LA REUNION	29
ANNEXES	
I. LISTE DES PARTICIPANTS	31
II. ORDRE DU JOUR	42

INTRODUCTION

1. La réunion sur le suivi de la coopération industrielle intra-africaine dans la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA) s'est tenue à Harare (Zimbabwe), du 31 octobre au 4 novembre 1988. Elle était organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en coopération avec le secrétariat de la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP), la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) et le Gouvernement zimbabwéen. Ces organisations ont également bénéficié de la coopération de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) qui a contribué à la préparation de la réunion. La réunion devait en outre faciliter la réalisation des buts et objectifs envisagés dans le Plan d'action de Lagos, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (1986-1990) et le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique (1986-1990).

2. La réunion devait permettre à des experts de la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe d'examiner l'état d'exécution du programme initial intégré de promotion industrielle élaboré au cours de la dernière réunion sous-régionale tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), en novembre 1983. Elle devait formuler des propositions tendant à adapter ce programme aux besoins et aux priorités actuels de la sous-région. Elle devait en outre examiner des propositions et adopter des mesures de nature à encourager la coopération entre les industries de la sous-région en matière de formation industrielle, de services-conseils, d'ingénierie industrielle et d'esprit d'initiative dans le secteur industriel.

1. PARTICIPATION

3. Ont participé à la réunion des experts des pays suivants : Botswana, Comores, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Malawi, Maurice, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Des observateurs de l'Angola 1/, du Burundi 1/, de la Somalie et du Zimbabwe ont également assisté à la réunion. Y participaient également, des représentants des organisations ci-après : Banque africaine de développement, Centre de mise en valeur des ressources minérales pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et Centre multinational de programmation et d'exécution de projets de la CEA à Lusaka, Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques, Programme des Nations Unies pour le développement, Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP), et Banque de commerce et de développement de l'Afrique orientale et australe (Banque de la ZEP). La liste des participants figure à l'annexe I.

1/ Quoique l'Angola, le Burundi et le Rwanda ne fassent pas partie de la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, ces pays ont été invités à participer à la réunion en raison de leurs liens géographiques, politiques et économiques étroits avec les pays de la sous-région.

II. POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA REUNION

4. La réunion a été ouverte par S. E. M. Calistus Ndlovu, Ministre de l'industrie et de la technologie qui a accueilli chaleureusement les participants au nom du Gouvernement zimbabwéen. Le Ministre a souligné l'importance capitale que l'industrialisation revêtait pour la sous-région. L'industrie jouait un rôle essentiel dans l'approvisionnement en denrées alimentaires. Elle ne fournissait pas seulement des moyens de production indispensables à l'agriculture dont elle transformait les produits, mais elle exerçait aussi une fonction déterminante dans le secteur du logement. De plus, en tant que premier employeur potentiel, l'industrie pouvait favoriser le passage de l'agriculture aux activités manufacturières nécessaires pour assurer la subsistance d'une population de plus en plus nombreuse, tout en rendant l'économie des pays moins tributaire de l'agriculture et d'autres secteurs de production primaire tels que le secteur minier.

5. C'était dans une conjoncture caractérisée par des termes de l'échange défavorables, des difficultés de balance des paiements, la sous-utilisation des capacités et l'inaptitude à faire face aux besoins que les Chefs d'Etat et de gouvernement avaient adopté le Plan d'action de Lagos et proclamé les années 1980 à 1990 Décennie du développement industriel de l'Afrique. Cette déclaration avait été approuvée par l'Assemblée générale. Si la nécessité de résoudre les problèmes relatifs à l'industrialisation de l'Afrique avait été reconnue et confirmée dans le monde entier, il s'agissait en premier lieu de traduire cet appui en mesures efficaces de façon à pouvoir satisfaire les besoins des populations. La présente réunion permettrait aux participants de passer en revue les mesures adoptées au cours de la première moitié de la Décennie qui avait été marquée par une longue sécheresse ainsi que par un environnement économique international déprimé. Cet état de choses n'était cependant pas une excuse des échecs. Le Ministre comptait qu'au cours de l'examen des progrès réalisés, les participants formuleraient des solutions pratiques et concrètes, présentant de l'intérêt pour la sous-région.

6. Le Zimbabwe était né à peu près au moment où la Décennie avait été lancée. Les cinq premières années de la Décennie avaient également été caractérisées par un essor très net de la coopération économique à l'échelle sous-régionale comme l'attestait la création de la ZEP et de la SADCC à laquelle le Zimbabwe avait activement contribué. Son pays avait mis les installations de son aciérie intégrée - la ZISCOSTEEL - à la disposition des Etats membres pour pourvoir ainsi à leurs besoins matériels et à leurs besoins de formation. Des actions analogues étaient prévues dans d'autres secteurs. Le Ministre comptait que d'autres domaines de coopération seraient recensés au cours de la réunion.

7. Dans son premier plan quinquennal, le Zimbabwe avait assigné à l'industrie manufacturière un rôle primordial dans la restructuration de son économie, en la désignant comme le moteur de sa croissance, l'accent étant principalement mis sur les biens d'équipement et les biens intermédiaires. L'Industrial Development Corporation of Zimbabwe était désormais habilitée à constituer des coentreprises avec des entreprises d'autres pays de la sous-région. Les entreprises privées pouvaient aussi s'engager dans de telles entreprises au cas par cas, en contribuant aussi à la mise en place des structures de production communes que tous appelaient de leurs vœux.

8. S'il incombait aux pays eux-mêmes de faire en sorte que les objectifs de la Décennie soient atteints, les organisations internationales pouvaient néanmoins jouer à cet égard un important rôle de catalyseur. L'ONUDI pouvait, par exemple, aider en fournissant des spécialistes pendant de courtes périodes

et en organisant des programmes de formation industrielle. Le Ministre a fait appel à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement (BAD) pour qu'elles révisent leurs politiques de prêts de manière à répartir les fonds d'une manière plus équilibrée entre les projets d'infrastructure et les projets directement productifs tels les projets concernant le secteur manufacturier. Il a également fait appel aux gouvernements des pays développés ainsi qu'au secteur privé de ces pays pour qu'ils apportent au secteur industriel des ressources accrues à des conditions équitables. En augmentant la part de l'Afrique dans la production industrielle mondiale, on créerait des marchés plus vastes qui pourraient aussi absorber davantage de marchandises provenant des pays développés. Faut de quoi, le marché africain resterait étroit et fragile.

9. La nécessité de lutter contre les mesures de déstabilisation sud-africaines qui provoquaient de sérieuses perturbations économiques dans la sous-région ne faisait qu'ajouter aux difficultés.

10. Pour conclure, le Ministre a réaffirmé que le Zimbabwe appuyait la coopération sous-régionale. Il a rappelé aux participants que leur mission consistait à assembler les éléments nécessaires à la mise en place des structures de production et leur a souhaité un plein succès dans leurs délibérations.

11. Prenant la parole au nom de M. Domingo L. Siazon Jr, Directeur général de l'ONUDI, M. Louis Alexandrenne, Directeur général adjoint de l'ONUDI a exprimé ses remerciements les plus sincères au Gouvernement et au peuple zimbabwéens qui avaient accepté d'accueillir la réunion et réservé un accueil chaleureux aux participants. Il a également rendu un hommage appuyé au Zimbabwe qui, sous la direction éclairée de son Président, M. Robert G. Mugabe, contribuait à la libération et à l'unité politiques et socio-économiques de l'Afrique. Ce pays offrait un exemple enthousiasmant aux autres pays africains.

12. La présente réunion, qui était organisée conjointement avec la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP) et le Gouvernement zimbabwéen, et en coopération avec la CEA, constituait une nouvelle tentative pour incorporer les buts et objectifs du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA) aux politiques, plans et programmes nationaux de développement industriel et pour en assurer la coordination au niveau sous-régional. La réunion était directement issue d'une réunion qui s'était précédemment tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) en novembre 1983, au cours de laquelle avait été adopté un programme initial intégré de promotion industrielle pour la sous-région. Ultérieurement ce programme avait été approuvé par la Conférence des ministres africains de l'industrie et la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

13. La réunion avait pour objet d'examiner les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre du programme initial et d'étudier les moyens de l'adapter aux besoins et priorités actuels de la région. Les participants examineraient également les moyens d'accélérer l'exécution du programme révisé ainsi que les propositions visant à promouvoir la coopération sous-régionale dans les domaines de la formation industrielle, des services de consultation industrielle et d'études techniques ainsi que dans celui de la petite industrie. Les documents pertinents avaient été établis par les co-organisateurs afin de faciliter les débats sur ces questions.

14. Le Directeur général adjoint a souligné que les progrès enregistrés dans l'exécution du programme initial avaient été modestes. Lorsqu'ils analyseraient les causes de la lenteur des progrès, les participants pourraient envisager de limiter le nombre des projets à reprendre dans le programme révisé, de façon à en accélérer l'exécution. A l'évidence, la sous-région avait acquis une expérience considérable en matière de mise en valeur des ressources humaines, de services de consultation industrielle et d'études techniques. De l'avis du Directeur général adjoint, certaines institutions de la sous-région pouvaient être promues au rang de centres sous-régionaux de perfectionnement qui offriraient des services à d'autres pays de la sous-région et appuieraient la création de services analogues dans ces pays. Il a cependant souligné que la responsabilité première de chaque projet incombait au pays ou à l'organisme qui en était le garant et que tout pays ou tout organisme coopérant, devait prêter au pays promoteur tout son concours. Il a aussi à nouveau assuré les participants que l'ONUDI était prête à intensifier sa coopération, dans les limites de ses ressources, avec chacun des pays et organismes de la sous-région et notamment avec les pays promoteurs de projets. Il était certain qu'une partie des ressources que l'ONUDI avait allouées à la Décennie du développement industriel de l'Afrique, ou qu'elle lui allouerait au cours des prochains exercices biennaux, pouvait servir à financer certaines des activités de suivi nécessaires à la mise en oeuvre du programme révisé.

15. Pour terminer, le Directeur général adjoint a rappelé l'importance que l'ONUDI attachait à la réunion. Mener à bien l'action de suivi présentait un défi de taille, à la fois individuel et collectif, à tous les pays de la sous-région. Le succès du programme ne serait assuré que si toutes les ressources humaines et financières étaient mobilisées et si la volonté politique se traduisait en projets concrets, viables et réalistes.

16. Prenant la parole au nom de M. Bax D. Nomvete, Secrétaire général de la ZEP, M. J.E.O. Mwencha, Directeur de l'industrie de la ZEP, a exprimé sa profonde gratitude au Président, au Gouvernement et au peuple zimbabwéens pour leur accueil chaleureux et pour les excellents services et installations mis à la disposition de la réunion. Il a rappelé que la ZEP avait participé à la première réunion sous-régionale, tenue à Addis-Abeba en 1983. La ZEP collaborait étroitement avec l'ONUDI pour suivre l'exécution du programme depuis que celui-ci avait été adopté à cette réunion.

17. Le Ministre zimbabwéen de l'industrie et de la technologie avait contribué personnellement au renforcement de ces relations de travail. Le Ministre, accompagné du Président du Conseil des ministres de la ZEP et du Ministre zambien du commerce et de l'industrie, s'était récemment rendu au Siège de l'ONUDI pour une série d'entretiens. A la suite de ces entretiens, une équipe multidisciplinaire de l'ONUDI devait se rendre dans les pays membres de la ZEP pour élaborer un programme industriel intégré. La ZEP et l'ONUDI avaient aussi soumis au PNUD un certain nombre de projets intéressants des secteurs allant de la sidérurgie aux agro-industries, et le PNUD avait accepté d'en financer certains dans le cadre de son quatrième cycle de programmation.

18. Le Zimbabwe, l'ONUDI et la ZEP avaient aussi exécuté en commun l'un des projets adoptés à la précédente réunion sous-régionale, à savoir un projet de formation à la maintenance dans les industries métallurgiques et mécaniques, pour lequel les excellents services et installations de formation dont dispose la ZISCOSTEEL avaient été utilisés. Ces contributions, ainsi que d'autres, témoignaient de l'appui pratique que le Zimbabwe apportait à l'intégration économique régionale et sous-régionale. Cet appui était particulièrement

important à un moment où la situation économique de la sous-région se dégradait du fait de l'évolution défavorable de la conjoncture internationale. A la pénurie de devises étrangères et au fardeau que représentait le service de la dette venaient s'ajouter les problèmes du chômage et les difficultés provoquées par la sous-utilisation des capacités dans le secteur industriel qui n'était apparemment pas en mesure d'importer les pièces détachées et les matières premières indispensables. Cet état de choses rendait d'autant plus nécessaires la poursuite des efforts collectifs et l'intégration économique. Le Directeur a remercié l'ONUDI et les pays membres d'avoir convoqué la réunion et de contribuer ainsi aux efforts tendant à développer la coopération intra-africaine dans le domaine de l'industrie.

III. POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA REUNION

Election du Bureau

19. M. A. Dube (Zimbabwe) a été élu Président, M. M.W. Tadewos (Ethiopie) Vice-Président, et M. A.K.P. Aubeeluck (Maurice) Rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

20. L'ordre du jour (voir annexe II) a été adopté à l'unanimité.

IV. POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE, REVISION DE CE PROGRAMME ET DE LA STRATEGIE D'EXECUTION

Présentation du document d'information

21. Présentant le document d'information [ID/WG.477/3(SPEC.)], le représentant de l'ONUDI a indiqué que le Secrétariat de l'ONUDI avait établi ce document sur la base des données qu'un consultant de l'Organisation avait recueillies auprès des Etats membres et des organisations intergouvernementales de la sous-région. Ces données avaient été récemment mises à jour au cours d'une mission d'un conseiller industriel principal hors Siège de l'ONUDI en poste dans la sous-région et d'un fonctionnaire du secrétariat de la CEA. Le document était divisé en cinq parties. Le premier chapitre retraçait l'historique de la coopération industrielle dans la sous-région. Le deuxième décrivait le programme initial intégré de promotion industrielle élaboré lors de la réunion sous-régionale tenue à Addis-Abeba en novembre 1983. Le troisième chapitre, qui devait être examiné conjointement avec l'annexe II, indiquait l'état d'avancement du programme et les principaux obstacles rencontrés. Le représentant de l'ONUDI a précisé que trois projets seulement avaient été achevés, trois étaient en cours d'exécution, deux étaient encore à l'étude, deux autres avaient été suspendus et cinq projets avaient été retirés. Les principaux obstacles rencontrés étaient les suivants : crise économique que connaissaient plusieurs pays, pénurie de personnel qualifié et insuffisance des moyens techniques, et, pour certains pays, absence d'un mécanisme institutionnel approprié capable de promouvoir efficacement les projets auprès des organismes de financement. Certains des projets n'avaient toujours été ni inscrits au nombre des priorités nationales ni présentés aux organismes de financement aux fins d'investissement ou d'assistance technique.

22. Le quatrième chapitre contenait l'ébauche d'un programme intégré de promotion industrielle révisé comprenant 13 projets moteurs et sept projets d'appui issus du programme initial, ainsi que 10 nouveaux projets moteurs et

10 nouveaux projets d'appui que les participants étaient appelés à examiner. Le représentant de l'ONUDI a souligné qu'il s'agissait d'une liste de projets purement indicative, car certains pays et organisations n'avaient pas été en mesure de présenter des propositions de projet avant la réunion. Les représentants avaient donc toute latitude pour présenter des projets supplémentaires. Dans le cinquième chapitre était exposée une stratégie de nature à accélérer l'exécution du programme révisé, qui indiquait les mesures à prendre aux échelons national, sous-régional et régional ainsi que par les organismes coordonnateurs et autres. Pour conclure, le représentant de l'ONUDI a souligné la nécessité de faire en sorte que les renseignements figurant dans les profils de projet soient complétés.

23. Cette nécessité a également été soulignée par le représentant de la CEA qui avait participé à la mission chargée de déterminer les progrès faits par les pays de la sous-région dans l'exécution du programme initial. En analysant les problèmes rencontrés par les pays, la mission avait établi que certains des projets compris dans le programme initial n'avaient pas été intégrés aux plans de développement nationaux des pays correspondants. L'analyse avait aussi révélé que le rôle des promoteurs de projet et des autres intéressés n'était pas toujours clairement défini. De plus, les difficultés de l'exécution étaient encore aggravées par la crise économique dont la région était la proie. Toutefois, en dernière analyse, les facteurs idéologiques ou les différentes approches économiques n'étaient pas l'élément déterminant : il s'agissait avant tout d'assurer l'échange de produits manufacturés et de promouvoir la coopération industrielle ainsi que le commerce dans l'intérêt de la sous-région.

24. Les mesures tendant à faciliter et à libéraliser les échanges étaient l'une des caractéristiques du programme intégré de promotion de la coopération économique dans la sous-région de la ZEP comme le faisaient ressortir les deux documents d'information complémentaires que le secrétariat de la ZEP avait établis à l'intention de la réunion 2/. Le programme prévoyait par ailleurs des activités conjointes dans le domaine monétaire et la suppression des obstacles physiques et autres par la coopération en matière de transports et de communications. En présentant ces documents, le représentant de la ZEP a exposé les mesures prises par le secrétariat de la ZEP pour favoriser la coopération en vue de la rationalisation et du développement des capacités de production existantes et de la mise en place de capacités nouvelles. Il s'agissait en dernier ressort de créer un tissu industriel viable et compétitif qui fournirait des biens de consommation ainsi que des biens d'équipement et des biens intermédiaires. Le représentant de la ZEP a également présenté le programme prioritaire qui comprenait des projets intéressant la métallurgie, l'industrie mécanique, l'industrie chimique, l'industrie des engrais, les agro-industries et les industries connexes. Le représentant de la ZEP a souligné l'importance que revêtaient la promulgation d'un code des investissements ainsi que le contrôle réel de la qualité et il a esquissé le rôle que le PNUD et l'ONUDI, y compris le Fonds de développement industriel, pouvaient jouer en finançant des projets dans divers domaines prioritaires.

2/ Les mesures prises par la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP) avec l'aide de l'ONUDI afin de promouvoir la coopération industrielle entre ses Etats membres [ID/WG/477/5(SPEC.)].

Cadre conceptuel et activités actuelles de la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP) dans les domaines de l'industrie et de l'énergie [ID/WG.477/7(SPEC.)].

Discussion générale

25. Avant d'examiner le document, quelques participants ont présenté des informations d'ordre général sur l'évolution survenue dans leur pays depuis l'adoption en 1983 du programme initial intégré de promotion industrielle.

26. En Ethiopie, le développement industriel bénéficiait d'une haute priorité. Les secteurs prioritaires identifiés dans le programme initial intégré de promotion industrielle correspondaient aux sous-secteurs prioritaires des plans de développement industriel du pays. Dans le secteur métallurgique, une enquête approfondie sur la création éventuelle d'une usine d'éponge de fer employant le procédé par réduction directe était sur le point de se terminer et le seul laminoir du pays allait être agrandi. Un nouveau complexe de fabrication mécanique qui fournissait des pièces détachées à usage industriel, des outils à main et des articles de coutellerie était en instance de réception; une usine de fabrication de pompes à eau avait été mise en service un an auparavant et une usine de montage de tracteurs était entrée en service pendant la Décennie. D'autres projets en cours d'exécution concernaient une usine de fabrication de matériel tracté ou tiré par des animaux, une usine de machines-outils, une usine de matériel de minoterie et un atelier de mécanique polyvalent. Dans le secteur chimique, les projets en cours d'exécution comprenaient la création d'une usine de sulfate d'aluminium, d'une usine de soude caustique et d'une usine de résines alkydes ainsi que l'agrandissement d'une usine de pneumatiques. Dans le secteur des matériaux de construction, une cimenterie, dont la production devait être doublée, avait été mise en service quatre ans auparavant, et une fabrique de matériaux céramiques commencerait à fonctionner en 1991.

27. La création de nouvelles usines ou l'agrandissement d'installations existantes ne suffirait pas à assurer un développement industriel auto-entretenu. Il fallait également l'appui d'une infrastructure institutionnelle. L'Ethiopie avait donc créé un bureau de conseils industriels et mis sur pied un programme de coopération industrielle entre l'université et le ministère de l'industrie. Elle exécutait aussi un projet concernant la création d'un centre d'études techniques en coopération avec l'ONUDI et le PNUD. Parallèlement, le Gouvernement éthiopien encourageait des projets dans le secteur de l'industrie légère et un nombre croissant de petits projets industriels étaient lancés par des entrepreneurs du secteur privé.

28. Les orientations générales du Kenya étaient en harmonie avec celles de la Décennie. Bien que l'agriculture doive continuer à jouer un rôle prédominant dans l'économie, l'industrie était actuellement considérée comme le secteur le plus dynamique; elle créerait la majorité des nouveaux emplois dans les zones urbaines et rurales. Le marché intérieur devait être considérablement élargi, surtout dans les zones rurales et l'industrie devait être structurée de façon à être plus compétitive sur le marché intérieur et sur le marché sous-régional. Si le rôle du gouvernement consistait surtout à formuler les grandes orientations et à contribuer à l'instauration d'un environnement propice à la croissance industrielle, l'investissement industriel devait être laissé dans une large mesure au secteur privé.

29. Bien qu'inférieure au taux initialement prévu de 7,5 %, la croissance industrielle se poursuivait de manière régulière, principalement dans les secteurs liés à l'agriculture. Le Kenya avait en outre identifié et formulé des projets moteurs spécifiques pour les industries chimique, métallurgique et mécanique, lesquelles utiliseraient les ressources et les compétences disponibles sur place. Deux projets, qui concernaient l'un la production de soude caustique et l'autre la production de billettes d'acier, en étaient à un stade avancé.

30. Pour appuyer le processus de développement industriel, le Kenya avait aussi réorienté l'ensemble de son système éducatif de manière à ce que les élèves ayant terminé leurs études aient des notions et compétences de base en matière industrielle qui facilitent leur intégration dans le secteur industriel. Il existait aussi des centres de formation professionnelle ainsi qu'un institut de recherche-développement industriel; les plus spécialisés de ces établissements pourraient servir de centres régionaux de formation. Le Kenya avait aussi commencé à reformuler ses normes industrielles et à les harmoniser avec les normes régionales et sous-régionales par l'intermédiaire de l'Organisation régionale africaine de normalisation. Il existait au Kenya quatre grandes institutions financières de développement qui avaient financé le développement industriel avant que ne soit lancée la Décennie, et une cinquième institution avait été créée pendant la Décennie pour financer les petites entreprises. Le développement des entreprises locales était un facteur essentiel et le Kenya avait fait beaucoup pour encourager les groupements de petits entrepreneurs et d'entrepreneurs appartenant au secteur non structuré. Il avait aussi amplement recouru à l'assistance bilatérale et multilatérale pour atteindre les objectifs du programme de la Décennie.

31. S'agissant de la Zambie, il a aussi été précisé que le succès des programmes industriels de ce pays dépendait de la mise en place d'une infrastructure institutionnelle efficace. C'est pourquoi, pour promouvoir le développement industriel, la Zambie avait constitué en 1964 l'INDECO, une société para-étatique qui contrôle aujourd'hui 75 % des activités industrielles du pays. Au cours des cinq dernières années, l'INDECO avait exécuté un certain nombre de projets se rattachant à l'IDDA et allant notamment de l'installation d'une usine d'acide sulfurique, d'une maïzerie, d'une usine de traitement des graines de coton et des fèves de soja et de l'agrandissement d'une usine textile au cours de l'exercice 1983/84, la mise en service d'usines d'oxygène et de gaz carbonique et d'une fonderie de cuivre, de laiton et de billettes au cours de l'exercice 1987/88.

32. Accélérer la croissance du secteur manufacturier était le principal objectif de la politique industrielle zambienne. Les efforts dans ce sens ont été facilités par la loi intitulée Industrial Development Act of 1977 (Loi concernant le développement industriel de 1977), ultérieurement remplacée par la loi intitulée New Investment Act of 1987 (Loi concernant les nouveaux investissements de 1987), alors que le Programme d'aménagement des structures avait été promulgué en 1985. Cette politique industrielle avait pour caractéristique particulièrement importante de mettre l'accent sur le développement de la petite ou moyenne industrie exploitant les ressources naturelles locales, ce dont témoignait la création de la Small-Scale Industries Development Organization (SIDO) et du Village Industry Service (VIS). Pour pourvoir aux besoins des petites entreprises n'ayant pas accès au crédit, on avait constitué la Small-Scale Enterprises Promotion Ltd, et la Bank of Zambia avait mis en place un système de garantie des crédits pour aider au développement de la petite industrie. La législation en vigueur en matière de décentralisation autorisait les conseils de district et de province à entreprendre des activités à but lucratif dans le secteur de leur choix, y compris le secteur manufacturier. Les coopératives avaient elles aussi contribué aux gains de productivité de la petite industrie (notamment du secteur alimentaire), tout comme dans une mesure non négligeable, l'application de normes et de mesures de contrôle de la qualité.

Examen du document d'information N° 1 intitulé :
Programme révisé intégré de promotion industrielle pour
la sous-région d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe
[ID/WG.477/3(SPEC.)]

33. Les observations ci-après ont été formulées et les modifications ci-après proposées au sujet des paragraphes 1 à 62 du document ID/WG.477/3(SPEC.).

Paragraphes 2 à 4

Les participants ont reconnu que la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, selon la définition utilisée par les organismes des Nations Unies, ne comptait pas 20 pays. L'Angola, le Burundi et le Rwanda y avaient toutefois été inclus en raison de leurs liens géographiques et économiques étroits avec la sous-région.

Paragraphe 15

Il a été convenu que la section relative aux arrangements institutionnels dans la sous-région devrait comprendre un paragraphe sur la Commission régionale de l'océan Indien.

Paragraphe 17, cinquième ligne

Remplacer "alimentation et sécurité" par "sécurité alimentaire".

Paragraphes 19 et 20

Il faudrait mentionner les conseils de commerce régionaux qui ont été mis en place par la SADCC dans sept Etats membres et le Conseil régional de coordination.

Paragraphe 54 (texte français seulement)

Remplacer "stabilisation" par "déstabilisation".

Bilan de l'exécution des projets figurant dans le programme
initial intégré de promotion industrielle

34. Les participants ont examiné l'état d'avancement du programme initial tel qu'il ressort de l'annexe II du document d'information.

Industrie métallurgique

Sidérurgie

1. Amélioration et diversification des produits de la société
ZISCOSTEEL (Zimbabwe)

35. Il a été indiqué que le coût du projet avait considérablement augmenté et devait, selon les estimations actuelles, s'élever à 150 millions de dollars au total, dont 80 millions étaient nécessaires pour acquérir un laminoir remis à neuf en Suède. Les négociations au sujet du financement en étaient à un stade avancé. Fondamentalement le projet devait déboucher sur une diversification de la production et permettre de passer de l'exportation des billettes à la fabrication de produits plats, pour augmenter ainsi la valeur ajoutée. L'étude des marchés nationaux et sous-régionaux montrait qu'il y existait une

demande de produits plats évaluée à 298 000 tonnes qui atteindrait 529 000 tonnes en l'an 2000. Il a été indiqué que l'usine fournirait les articles ci-après : 192 000 tonnes de produits plats (6 à 25 mm d'épaisseur), 68 000 tonnes de feuillards laminés à froid (0,1 à 0,2 mm) et 96 000 tonnes de tôles laminées à chaud (1,8 à 6 mm). Le projet était en cours de révision.

2. Expansion d'une usine sidérurgique (Ouganda)

36. L'expansion de l'usine envisagée dans le projet original avait débuté. Des fonds avaient été trouvés et le projet était en cours. Une nouvelle installation était en service depuis 1983 et on envisageait maintenant de l'agrandir. Des études avaient été entreprises au sujet d'un troisième projet (fer spongieux) dont l'exécution était appuyée par la ZEP et par le Gouvernement indien qui avait reçu des échantillons aux fins d'essai.

3. Usine sidérurgique intégrée (Kenya)

37. Compte tenu des conclusions de l'étude réalisée par Austroplan, le projet tout entier était révisé actuellement faute de pouvoir être exécuté comme on l'avait initialement prévu.

10. Usine de production de cuivre pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (Zambie)

38. Contrairement à ce que l'on pouvait inférer de la description sommaire figurant dans l'annexe II du document d'information, la société INDECO et une société britannique avaient entrepris une nouvelle étude de faisabilité qui permettrait de déterminer définitivement le volume de la production, qu'il fallait peut-être réduire dans un premier temps de façon à ne pas excéder les possibilités financières de la Zambie et à garantir l'exécution du projet. Le projet qui était inscrit au quatrième plan national de développement, figurait également dans le chapitre "industrie" du programme de la SADC pour la sous-région. Dans ces conditions, et étant donné sa vocation exportatrice, l'usine permettrait assurément de satisfaire les besoins des autres pays de la sous-région.

Industrie mécanique

Fabrication de moteurs

4. Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, routiers et autres, camions et cars (Zimbabwe)

39. L'approbation du projet par le Ministère de l'industrie a été confirmée. La constitution d'une coentreprise a aussi été approuvée pour le projet qui devrait être élargi pour couvrir les besoins de la sous-région. Au nombre des produits fabriqués figureraient également des moteurs diesel fixes ainsi que des moteurs marins. On a en outre appelé l'attention sur un projet analogue dont la SADC était le garant, concernant la fabrication de pièces détachées destinées au secteur minier, projet dans le cadre duquel les moteurs diesel pourraient être montés sur des véhicules tout-terrain.

Transports routiers

5. Fabrication de châssis équipés de moteurs diesel pour camions, tracteurs routiers et cars (Ethiopie, Mozambique et République-Unie de Tanzanie)

40. Pour l'heure, la République-Unie de Tanzanie limitait la portée de ce projet à son territoire national. En Ethiopie, il ressortait des études supplémentaires qu'il serait plus réaliste de créer une usine construisant des remorques ou des camions, qui fabriquerait également des châssis. La constitution d'une coentreprise avec un partenaire étranger selon les indications ci-dessus est encouragée.

6. Fabrication de véhicules polyvalents standards à bon marché (Madagascar)

41. Il a été signalé que le Botswana, l'un des cinq pays initialement mentionnés, travaillait avec une société scandinave à la réalisation d'un projet connexe tandis que la Zambie tentait de standardiser les véhicules à bon marché.

Machines et matériel agricoles

7. Fabrication de machines agricoles (tracteurs à quatre roues) (Zimbabwe)

42. Il a été confirmé que le Zimbabwe fabriquait déjà des machines agricoles et montait aussi des tracteurs.

8. Usine de fabrication de matériel d'irrigation (Zambie)

43. On a réaffirmé l'importance de ce projet qui figurait dans le quatrième plan national de développement dont l'exécution devait commencer en 1989. Contrairement à ce qui était dit au paragraphe 64 du document d'information, seule l'étude de faisabilité, et non le projet, avait été achevée. Des négociations étaient en cours au sujet du financement du projet.

Matériel électrique

9. Atelier de relaminage pour la fabrication de profilés et de barres en vue du transport d'électricité à haute tension en Afrique de l'Est et en Afrique australe

44. Il a été confirmé qu'aucune mesure n'avait été prise au Zimbabwe ce qui justifiait la recommandation tendant à ne pas maintenir ce projet. Ce nonobstant, le projet présentait toujours de l'intérêt pour le Zimbabwe et serait pris en compte dans le programme de développement et de diversification de la ZISCOSTEEL.

11. Fabrication de moteurs électriques et de transformateurs (Zambie)

45. Ce projet, qui figurait également au chapitre "industrie" du programme de la SADCC, correspondait à la deuxième phase d'un projet de fabrication de moteurs électriques, qui avait fait l'objet d'une étude de faisabilité et pour laquelle des négociations étaient en cours avec des partenaires éventuels. La taille du projet serait déterminée par la volonté de construire dans un premier temps une usine qui ne soit pas trop grande et n'excède pas les possibilités financières du pays.

Industrie chimique

Engrais

12. Potasse éthiopienne (Ethiopie/Jamahiriya arabe libyenne)

46. Il a été confirmé que le résumé figurant dans l'annexe II du document d'information présentait correctement la situation actuelle.

13. Projet tanzanien multinational concernant la fabrication d'ammoniac/urée (République-Unie de Tanzanie)

47. Le projet était présenté comme figurant sur la liste des activités prioritaires établie par le gouvernement ainsi qu'au chapitre "industrie" du programme de la SADCC. D'un coût total de quelque 425 millions de dollars, et avec un apport local de 20 millions de dollars, le projet serait dans un premier temps orienté vers l'exportation. Même si quelques pays s'étaient déclarés intéressés à y participer, aucun engagement ferme n'a encore été reçu. Il a également été reconnu que les besoins d'engrais dépassaient de loin l'offre locale, ce qui justifiait la création de capacités de production nouvelles. Nonobstant, un effort de rationalisation s'imposait en ce qui concerne non seulement l'implantation de l'usine et les économies d'échelle mais aussi les procédés de production et les matières de base utilisés. Aucune des quatre usines actuellement en service dans les pays membres de la ZEP n'utilisait comme matière de base le gaz naturel auquel était donnée la préférence dans le cadre du projet.

14. Usine d'engrais phosphatés (Ouganda)

48. Il a été souligné que le projet avait été présenté parce qu'il y avait une demande avérée et non en raison de l'abondance de matières premières. L'étude avait été mise à jour afin de traiter également de la fabrication de superphosphate triple. En outre, la BAD participerait au financement du projet jusqu'à concurrence d'un montant qui serait fixé une fois l'étude menée à bien. Il a été également précisé que la ZEP étudiait actuellement la question de la rationalisation de la production d'engrais dans la sous-région.

15. Usine d'engrais phosphatés (Zimbabwe)

49. Il a été confirmé que les renseignements figurant dans l'annexe II du document d'information étaient exacts, ce qui justifiait la recommandation tendant au retrait du projet.

Production d'engrais phosphatés (Burundi)

50. L'attention a été appelée sur un projet qui avait été retenu dans le programme sous-régional révisé pour l'Afrique centrale (document ID/WG.456/3/Rev.1). Comme ce projet était pleinement intégré dans le programme de la ZEP et que le Burundi, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda devaient en bénéficier, il a été décidé de l'inscrire aussi au programme pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe.

Produits chimiques de base

16. Production de soude caustique (Kenya)

51. L'exactitude des renseignements figurant à l'annexe II du document d'information a été confirmée. On ne s'est par moins demandé si le volume de la production prévu rendrait le projet compétitif. Il a été estimé préférable

d'envisager une production pour le marché sous-régional, d'autant plus qu'il y avait une forte demande de soude caustique dans toute la sous-région, demande que les trois usines existantes ne pouvaient satisfaire. Il a toutefois été reconnu que le procédé de production était aussi un facteur économique déterminant.

Industrie des matériaux de construction

Ciment

17. Mauritian Cement Corporation (Maurice)

52. Etant donné les risques pour l'environnement que présente le projet et le fait que le rythme de prélèvement de la matière première (sable) était plus grand que le rythme de reconstitution de la ressource, Maurice n'était plus intéressé à l'exécution du projet.

Produits secondaires

18. Unité de production de verre plat (Madagascar)

53. On n'a pas eu d'informations complémentaires sur ce projet en raison de l'absence de participant malgache.

Projets d'appui

Infrastructure institutionnelle

51. Transformation du centre de recherche de Serere en centre de R-D sous-régional

54. Il a été confirmé que les informations de base tout comme les recommandations figurant à l'annexe II du document d'information étaient pertinentes, eu égard à la situation actuelle du pays. Il était signalé, toutefois, que la ZEP avait inclus dans son programme un projet de relance des activités du centre de recherche relatives à l'agriculture.

52. Assistance à l'Organisation régionale africaine de normalisation (ARSO) et à l'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques

55. Il était confirmé que les renseignements relatifs à l'Institut figurant à l'annexe II du document d'information étaient exacts.

Formation de la main-d'oeuvre industrielle

54. Formation de personnel technique et de gestion

56. Il a été considéré que les renseignements fournis à l'annexe II du document d'information faisaient ressortir la nature permanente du projet.

56. Développement des entreprises locales (Répertoire de projets pour la petite industrie)

57. Il a été confirmé que la première édition du répertoire avait été publiée et diffusée. L'ONUDI avait en outre publié et diffusé une brochure intitulée "How to start manufacturing industries" contenant des profils de projet pour la petite industrie.

Autres projets d'appui

S7. Transformation du poisson et d'autres produits de la mer

58. Aucune mesure n'ayant été prise, il a été recommandé que le projet ne soit pas retenu dans le programme révisé.

S8. Amélioration et développement de l'industrie du ciment

59. Il a été indiqué que l'ONUDI avait coopéré avec la ZEP à l'évaluation de l'industrie du ciment de la sous-région et qu'un projet avait été approuvé en vue du financement au titre du CIP régional pour le quatrième cycle de programmation du PNUD afin de mettre l'ONUDI en mesure d'entreprendre d'autres études plus détaillées. Il a également été indiqué que la République-Unie de Tanzanie avait créé un institut national de la technologie du ciment et qu'elle était disposée à en mettre les ressources à la disposition des autres pays de la sous-région.

S9. Utilisation de sous-produits d'aciérie pour la production de ciment de laitier

60. Aucune mesure n'ayant été prise, il a été proposé que le projet ne soit pas retenu dans le programme révisé. Il a aussi été indiqué que les scories dont disposait la ZISCOSTEEL (500 000 à 600 000 tonnes par an) suffisaient tout juste pour exécuter un projet national se rattachant à une usine de blocs de ciment et au programme de diversification et d'expansion de la ZISCOSTEEL.

61. Compte tenu des renseignements fournis à l'annexe II, il a été décidé que le paragraphe 64 du document d'information devait être modifié pour présenter les derniers progrès faits dans l'exécution du projet.

Obstacles à la mise en oeuvre du programme initial

62. Même si l'on ne pouvait guère parler de succès lorsque trois projets seulement sur un total de 18 avaient été menés à bien, il a été admis que le programme soutenait la comparaison avec les autres programmes régionaux, comme ceux du Pacte andin et des pays de l'ANASE. Ces programmes avaient connu une longue période de gestation et on s'accordait généralement à reconnaître que les cycles de projet pouvaient être très longs, en particulier lorsqu'il s'agissait de projets importants nécessitant de gros investissements. Les pays de la sous-région ne devaient pas se laisser décourager par la multiplicité des difficultés, en particulier celles qui étaient imputables à la crise économique généralisée. Bien au contraire, ces difficultés devraient les pousser à rechercher auprès des tierces parties des concours accrus et une plus grande compréhension. Cela s'appliquait tout particulièrement aux institutions financières qui devraient être encouragées à honorer pleinement leurs engagements pendant toute la durée du cycle d'un projet, quelle que fût l'évolution de la situation financière de leurs partenaires. De la même manière, le PNUD, l'ONUDI et les autres institutions devraient aider les pays de la sous-région à se procurer la technologie et les autres apports nécessaires aux projets à un coût plus acceptable.

63. L'un des principaux obstacles était constitué par le fait que certaines activités des différentes organisations sous-régionales et internationales faisaient double emploi. En outre, les priorités nationales et sous-régionales divergeaient parfois, ce qui rendait l'intégration effective des différents projets et de leurs objectifs d'autant plus nécessaire.

Certains projets n'avaient point progressé faute d'avoir été étayés par des études préalables au moment de leur inscription au programme initial. Ces études auraient permis de définir plus précisément les objectifs et de mieux déterminer les priorités et les paramètres. L'application plus stricte des critères de sélection adoptés lors de la première réunion sous-régionale aurait permis d'éviter certains des problèmes ultérieurs. A l'évidence, il ne suffisait pas de s'accorder sur un ensemble de projets : leur intégration plus poussée ainsi que l'établissement de liens efficaces étaient nécessaires pour assurer l'utilisation optimale des ressources financières, techniques et humaines de la sous-région.

Révision du programme initial intégré de promotion industrielle

64. Il a été convenu d'indiquer clairement au cours de l'examen des projets à maintenir dans le programme révisé, comme cela était précisé au paragraphe 88 du document d'information, si les projets considérés devaient être exécutés à court, à moyen ou à long terme. Il a également été proposé de déterminer, dans la mesure du possible, s'il s'agissait de projets de portée sous-régionale et d'indiquer si une prise de participation d'autres pays de la sous-région était nécessaire ou si d'autres pays s'y intéressaient parce qu'ils pouvaient fournir des matières premières ou offrir des débouchés pour les produits. Ces indications étaient considérées comme particulièrement importantes pour la planification.

65. Compte tenu des renseignements sur les projets fournis aux annexes III et IV ou communiqués au cours de la réunion (voir par. 68 à 83 ci-après), les projets moteurs énumérés ci-dessous ont été maintenus dans le programme révisé.

Projets moteurs

Industrie métallurgique

1. Amélioration et diversification des produits de la ZISCOSTEEL (Zimbabwe) (court terme)
2. Expansion d'une usine sidérurgique (Ouganda) (moyen terme)
3. Usine sidérurgique intégrée (Kenya) (long terme)
4. Usine de transformation du cuivre pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est (Zambie) (court terme)

Industrie mécanique

5. Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs routiers et autres, camions et cars (Zimbabwe) (court terme)
6. Fabrication de véhicules polyvalents standards à bon marché (Madagascar) (court terme)
7. Usine de matériel d'irrigation (Zambie) (court terme)
8. Fabrication de moteurs électriques et de transformateurs (Zambie) (moyen terme)

Industrie chimique

9. Potasse d'Ethiopie (Ethiopie/Jamahiriya arabe libyenne) (long terme)
10. Projet multinational de production d'ammoniac et d'urée (République-Unie de Tanzanie) (moyen terme)
11. Usine d'engrais phosphatés (Ouganda) (court terme)
12. Production d'engrais phosphatés (Burundi) (court terme)
13. Production de soude caustique (Kenya) (court terme)
14. Production de verre à vitre (Madagascar) (moyen terme)

Nouveaux projets moteurs

Industrie métallurgique

1. Création d'une usine sidérurgique intégrée (Madagascar) (moyen terme)
2. Création d'un atelier de relaminage (Zambie) (court terme)

Industrie mécanique

3. Construction de véhicules bon marché (Ethiopie) (court terme)
4. Usine de pièces détachées et d'outils à main (Ethiopie) (court terme) 3/
5. Usine de pompes à eau (Ethiopie) (court terme) 3/
6. Usine de machines-outils (Ethiopie) (court terme) 3/
7. Usine d'outils agricoles tractés ou à traction animale (Ethiopie) (court terme) 3/
8. Usine de remorques pour camions et de carrosseries (Ethiopie) (court terme) 3/
9. Atelier mécanique polyvalent (Ethiopie) (court terme) 3/

Industrie chimique

10. Création d'une installation de raffinage et de conditionnement du sel (Somalie) (court terme)
11. Agrandissement de l'usine de gypse de Berbera (Somalie) (court terme)
12. Modernisation de l'usine d'engrais à base d'urée (Somalie) (court terme)

3/ Projet présenté à la réunion.

13. Fabrication de noir de carbone (Kenya) (moyen terme)
14. Usine de fabrication de verre creux (Somalie) (moyen terme)
15. Modernisation d'une usine d'oxychlorure de cuivre (Zambie) (court terme)
16. Modernisation d'une usine d'oxychlorure de cuivre (Zimbabwe) (court terme)
17. Usine de fabrication de chlore-alcali et de chlorure de polyvinyle (Zimbabwe) (court terme) 3/
18. Fabrication de sels de chrome pour le tannage (Zimbabwe) (court terme) 3/
19. Production de soude caustique (République-Unie de Tanzanie) (moyen terme) 3/
20. Projet d'exploitation de la potasse du Lac Natron (République-Unie de Tanzanie) (court terme) 3/
21. Projet de fabrication de verre à vitres de Mbagala (République-Unie de Tanzanie) (court terme) 3/

Industrie des matériaux de construction

22. Production de ciment pour les pays insulaires de l'océan Indien (Madagascar) (long terme)
23. Installation de mélange et de conditionnement des ciments (Lesotho) (court terme) 3/

Agro-industries

24. Production d'huiles comestibles (Lesotho) (court terme) 3/
25. Programme de transformation des produits du cocotier (Comores) (moyen terme) 3/
26. Tissage du coton (Lesotho) (court terme) 3/
27. Fabrication de draps (Lesotho) (court terme) 3/
28. Installation de traitement des produits de la pêche (Ouganda) (court terme) 3/

66. Tous les projets ont été considérés comme ayant un caractère sous-régional et le rang de priorité a été indiqué pour chacun d'eux. Il a été estimé que la présentation des profils de projet devait être légèrement modifiée de manière à mettre en évidence deux éléments d'information essentiels : le promoteur/garant et le montant total des investissements requis. Les profils de tous les projets seraient révisés, si besoin était, ou, dans certains cas, mis au point par le pays garant en consultation avec le

secrétariat. Vu l'absence de participant malgache et de représentant officiel de la Somalie, le Secrétariat de l'ONUDI se mettrait en rapport avec les autorités malgaches et somaliennes pour qu'elles confirment que les projets soumis par ces pays devaient être retenus. Il devrait essayer d'obtenir des renseignements complémentaires afin de mettre à jour les profils de projet si cela était nécessaire.

67. Il a également été recommandé que la ZEP et la SADCC, agissant avec l'assistance de l'ONUDI et de la CEA, prennent les mesures voulues pour assurer l'intégration des différents projets dans le sous-secteur de l'industrie métallurgique. Cette intégration maximiserait les économies d'échelle et tiendrait dûment compte de l'étroitesse des marchés et de la modicité des ressources financières de la sous-région.

Renseignements complémentaires sur les nouveaux projets moteurs

68. Des précisions, s'ajoutant aux informations contenues dans l'annexe IV, ont été données sur certains aspects des nouveaux projets moteurs.

Création d'un atelier de relaminage (Zambie) (court terme)

69. Ce projet avait été inscrit au quatrième plan national de développement et, par la suite, examiné avec la BAD et la ZEP.

Construction de véhicules bon marché (Ethiopie) (court terme)

70. La gamme des produits était plus vaste que ne l'indiquait le profil de projet et allait des motocyclettes et tricycles aux bicyclettes et remorques à usage agricole. Le projet visait initialement à satisfaire le marché local, mais il disposait d'un excédent de capacité qui permettait d'exporter certains articles (bicyclettes et motocyclettes principalement) vers le marché sous-régional.

Usine de machines-outils (Ethiopie) (court terme) 3/

71. La nécessité d'une coordination étroite, par l'intermédiaire d'organisations telles que la ZEP, la SADCC et l'ONUDI, avec des projets apparentés en République-Unie de Tanzanie, a été reconnue et l'harmonisation effective des projets a été préconisée.

Usine de remorques pour camions et de carrosseries (Ethiopie) (court terme) 3/

72. Ce projet était pour l'essentiel une version modifiée du projet concernant la fabrication des châssis équipés de moteurs qui avait été adopté lors de la première réunion sous-régionale.

Création d'une installation de raffinage et de conditionnement du sel (Somalie) (moyen terme)

Agrandissement de l'usine de gypse de Berbera (Somalie) (court terme)

Modernisation de l'usine d'engrais uréiques (Somalie) (court terme)

Usine de fabrication de verre creux (Somalie) (moyen terme)

73. La Somalie accordait à ces quatre projets un rang de priorité élevé. Elle avait procédé à des consultations préliminaires au sujet de l'installation de raffinage et de conditionnement du sel avec un groupe chinois et le projet concernant la création d'une usine d'engrais à base d'urée figurait au nombre des projets appuyés par la ZEP.

Modernisation d'une usine d'oxychlorure de cuivre (Zambie) (court terme)

Modernisation d'une usine d'oxychlorure de cuivre (Zimbabwe)
(court terme)

74. Le projet présenté dans le programme constituait l'amalgame de deux projets identiques proposés par deux pays différents. Etant donné toutefois que la demande de pesticides dépassait et de loin les capacités de production dans la sous-région, les deux projets étaient justifiés. La société zambienne, une entreprise privée établie à Ndola, exportait actuellement vers le Kenya, alors que le projet zimbabwéen prévoyait pour 1990 une demande locale supérieure à 2 000 tonnes par an, un excédent de 500 tonnes pouvant être écoulé dans les autres pays de la sous-région.

Projet d'exploitation de la potasse du Lac Natron (République-Unie de Tanzanie) (court terme) 3/

75. L'étude de faisabilité concernant cette usine dont la capacité annuelle de production devrait être portée de 30 000 à 60 000 tonnes, avait été exécutée avec l'assistance de l'ONUDI.

Projet de fabrication de verre à vitre de Mqabala
(République-Unie de Tanzanie) (court terme) 3/

76. La TISCO avait estimé à 2,5 millions de dollars le coût total de la modernisation de l'usine.

Production de ciment pour les pays insulaires de l'océan Indien
(Madagascar) (long terme)

77. Une étude de marché avait été réalisée par l'ONUDI et le projet avait été examiné au cours d'une réunion pour la promotion des investissements organisée par l'ONUDI.

Installation de mélange et de conditionnement de ciment (Lesotho)
(court terme) 3/

78. Ce projet offrait des possibilités de collaboration avec le Mozambique.

Production d'huiles comestibles (Lesotho) (court terme) 3/

79. La demande d'huiles alimentaires sur les marchés intérieur et sous-régional était appréciable. Pour une bonne part, elle était encore satisfaite par des sources extérieures à la sous-région. Ce projet, qui était fondé sur l'exploitation des ressources locales, était un excellent exemple de développement auto-entretenu dans la sous-région.

Programme de transformation des produits du cocotier (Comores)
(moyen terme) 3/

80. Ce programme comprenait quatre sous-projets : a) production d'huile de noix de coco destinée à l'alimentation humaine; b) fabrication de matelas et de tapis de coir; c) utilisation de l'enveloppe de la noix de coco pour la fabrication de meubles; d) extraction éventuelle d'alcool et d'huile solaire pour l'exportation. Une étude de faisabilité était en cours et un profil de projet complet devait être présenté au secrétariat avant la fin du mois de novembre ou au début de décembre 1988.

Tissage de coton (Lesotho) (court terme) 3/

81. Les apports nécessaires à ce projet, qui avait été discuté avec des responsables chinois et d'autres parties intéressées, proviendraient de la sous-région.

Fabrication de draps (Lesotho) (court terme) 3/

82. La demande de draps au Lesotho et dans la sous-région est appréciable. Ce projet qui est fondé sur l'exploitation des ressources locales est un excellent exemple de développement auto-entretenu. Le Zimbabwe a exprimé le souhait d'être associé aux projets de tissage de coton et de fabrication de draps du Lesotho.

Installation de traitement des produits de la pêche (Ouganda)
(court terme) 3/

83. Un accord était déjà intervenu avec les Gouvernements italien et chinois et on était en train d'acheter le matériel nécessaire.

Projets d'appui

84. Compte tenu des informations qui figurent à l'annexe III et à l'annexe IV ou qui ont été présentées pendant la réunion (voir par. 88 à 93), les projets d'appui sous-régionaux ci-dessous ont été retenus dans le programme révisé. Tous les projets d'appui entrent dans la catégorie des projets ayant le rang de priorité le plus élevé (court terme).

- S1. Transformation de la station de recherche de Serere en centre de recherche-développement
- S2. Assistance à l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN) et à l'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques.
- S3. Inventaire des moyens de formation de la sous-région
- S4. Formation du personnel technique et de gestion
- S5. Développement des services de consultants industriels et des capacités de gestion
- S6. Développement de l'initiative privée locale (Répertoire des profils de projets intéressant la petite industrie).
- S7. Amélioration et développement de l'industrie du ciment

Nouveaux projets d'appui

- S1. Transformation du Kenya Textile Training Institute (KTTI) en un centre de formation sous-régional (Kenya)
 - S2. Transformation du l'Ethiopian Management Institute en un centre sous-régional (Ethiopie)
 - S3. Centre régional de formation dans le secteur de la canne à sucre pour l'Afrique (Maurice)
 - S4. Transformation du Management Training and Advisory Centre (MTAC) en un centre sous-régional (Ouganda)
 - S5. Transformation des unités de formation et de conception d'une usine de fabrication de pièces détachées en un centre sous-régional (Ethiopie)
 - S6. Création d'un institut sous-régional du ciment au siège de la cimenterie du Muger (Ethiopie)
 - S7. Transformation de l'Industrial Vocational Training Centre (IVTC) en un centre sous-régional (Somalie)
 - S8. Création d'un centre de technologie métallurgique pour les pays de la ZEP (Zimbabwe)
 - S9. Création d'usines multinationales d'éponge de fer dans les pays de la ZEP (Mozambique/Ouganda/République-Unie de Tanzanie/Zambie)
 - S10. Promotion de la production de pièces détachées dans les pays de la ZEP (Kenya/République-Unie de Tanzanie/Zimbabwe)
 - S11. Institut tanzanien de technologie du cuir (République-Unie de Tanzanie) 3/
 - S12. Consolidation de l'Institut de technologie du ciment (République-Unie de Tanzanie) 3/
 - S13. Création d'installations de fabrication pilotes et de démonstration à TEMDO (République-Unie de Tanzanie) 3/
 - S.14. Création d'un atelier d'outillage pilote et de démonstration et d'un centre d'études techniques (Zimbabwe)
85. Il a été convenu que le projet d'appui relatif à la création d'usines multinationales d'éponge de fer dans les pays membres de la ZEP devait figurer parmi les projets moteurs. On a demandé au secrétariat de faire ce changement au moment de la mise en forme définitive du programme.
86. Les participants se sont également accordés pour estimer que, malgré leur apparente similarité, le projet d'appui éthiopien concernant les pièces détachées et le projet visant à encourager la production de pièces détachées dans les pays membres de la ZEP ne faisaient pas double emploi. Le second, qui visait plutôt à faire le point de la situation, complétait le premier.
87. Il a aussi été suggéré que les dépenses à engager soient indiquées dans tous les profils de projets d'appui.

Renseignements complémentaires sur les nouveaux projets d'appui

88. Des précisions venant s'ajouter aux informations contenues dans l'annexe IV ont été données sur certains aspects des nouveaux projets.

Centre régional de formation dans le secteur de la canne à sucre pour l'Afrique (Maurice)

89. Ce projet national avait un caractère permanent. Afin de le mettre au service de la sous-région, il fallait déterminer les besoins des pays qui la composent en matière de formation et obtenir des pays qu'ils s'adressent au centre mauricien pour satisfaire ces besoins.

Création d'un institut sous-régional du ciment au siège de la cimenterie du Mugher (Ethiopie)

90. Le but du projet était de créer un institut du ciment géré par la cimenterie du Mugher.

Institut tanzanien de technologie du cuir (République-Unie de Tanzanie) 3/

91. Le seul fait que le projet d'appui tanzanien soit identique au projet entrepris par la ZEP en Ethiopie, projet déjà fort avancé, et dont bénéficiera la sous-région, soulignait la nécessité d'harmoniser les activités relatives au secteur du cuir. On a noté que le programme intégré concernant le cuir, que l'ONUDI avait élaboré pour l'Afrique, offrait un cadre utile pour cette harmonisation. Il n'en était pas moins jugé souhaitable que les instituts de technologie du cuir procèdent à des consultations sous les auspices de la SADCC et de la ZEP avec l'assistance de l'ONUDI et de la CEA.

Consolidation de l'Institut de technologie du ciment (République-Unie de Tanzanie) 3/

Création d'installations de fabrication pilotes et de démonstration à TEMDO (République-Unie de Tanzanie) 3/

92. Dans le cadre des deux projets, des activités similaires étaient entreprises dans différents pays de la sous-région, et il fallait donc absolument faire en sorte que les établissements oeuvrant dans le même secteur rationalisent leurs activités.

Création d'un atelier d'outillage pilote et de démonstration et d'un centre d'études techniques (Zimbabwe) 3/

93. Le Centre ferait office de mécanisme institutionnel central pour le développement des bureaux d'études locaux s'intéressant à la fabrication de biens d'équipements et de biens intermédiaires, de produits de consommation durables et de pièces détachées.

94. Pour conclure le débat sur les projets moteurs et les projets d'appui, on a souligné que le choix des projets n'avait pas été dicté par des considérations géographiques mais était fondé exclusivement sur leur pertinence et leur utilité pour la région. Il fallait se rendre compte que la sous-région devait se doter des structures et moyens indispensables dans toute la mesure du possible. Pour commencer, il fallait utiliser les installations qui existaient déjà dans un certain nombre de pays tandis que les autres contribueraient à cet effort en créant de nouvelles installations pour faire face à la demande croissante.

Stratégie à adopter pour accélérer l'exécution du programme révisé

95. Les participants ont été d'avis que le chapitre V était d'une grande importance. Si nombre d'éléments qui figuraient dans la stratégie initiale de mise en oeuvre y avaient été maintenus, la stratégie proposée dans ce chapitre avait été modifiée au cours des cinq dernières années afin de tenir compte de la dynamique du développement et de l'environnement industriel dans la sous-région. Pour compléter cette stratégie qui avait un caractère très vaste et excessivement général, il a été estimé que les participants devaient définir et recommander des mesures de nature à accélérer la mise en oeuvre du programme révisé (voir ci-dessus par. 121).

Mesures à prendre au niveau national

96. Il a été reconnu que l'un des principaux obstacles qui s'opposaient à la mise en oeuvre effective des projets résidait dans la lenteur des communications entre les organismes s'occupant dans un même pays de la préparation, de la promotion et de l'exécution des projets. Dans bien des cas, cette situation était aggravée par l'impossibilité d'identifier les mécanismes centraux et les comités nationaux de coordination qui, comme cela était souligné au paragraphe 100 du document d'information, étaient indispensables pour assurer une coordination efficace. Il serait utile de mettre en place des mécanismes centraux selon des critères fonctionnels plutôt que personnels et de prendre des mesures pour constituer une mémoire institutionnelle. Le manque de continuité et de cohérence sur lequel insistait le paragraphe 96 du document d'information expliquait également la familiarité insuffisante avec les procédures à suivre pour obtenir une assistance technique et financière d'organismes extérieurs.

97. On a indiqué qu'après la première réunion sous-régionale l'assistance de l'ONUDI n'avait pas été sollicitée dans certains cas, ce qui avait fait croire que l'exécution des projets se déroulait conformément au calendrier établi. Il a été souligné que le programme que la réunion était appelée à adopter serait celui des Etats membres. Comme toutes les organisations internationales ou sous-régionales, l'ONUDI avait un rôle de catalyseur à jouer et elle devait être officiellement priée de continuer à participer activement au programme.

98. On a fait valoir que bien des problèmes pourraient être surmontés, si les organes d'information faisaient une plus large part au développement industriel. Ils contribueraient ainsi à une prise de conscience des problèmes et sensibiliseraient d'autres milieux à la nécessité d'une coopération plus étroite entre les divers organismes nationaux s'occupant de l'industrialisation.

99. Deux modifications ont été apportées au paragraphe 98 du document d'information :

Première et deuxième lignes

Supprimer le membre de phrase "comme ceux des autres sous-régions d'Afrique".

Deuxième ligne

Après secteur privé insérer "si besoin est".

Mesures à prendre au niveau sous-régional

100. Le problème de la communication se posait au niveau sous-régional tout comme il se posait au niveau national. Il a toutefois été reconnu que la circulation de l'information entre les pays pouvait être améliorée si l'on utilisait les circuits de communication mis en place par la SADCC et la ZEP. Etablir un processus de consultation obéissant à des règles précises était un autre moyen d'améliorer l'échange d'information. La circulation de l'information pouvait aussi être améliorée par la création d'un système efficace de suivi. La réunion a donc appuyé la proposition présentée au paragraphe 111 du document d'information et tendant à ce que l'ONUDI, agissant en coopération avec la ZEP, la SADCC et la CEA, mette en place un système de suivi pour informer régulièrement tous les pays de la sous-région des progrès réalisés dans l'exécution des projets.

101. Il a également été proposé, compte tenu des discussions sur les projets moteurs (voir par. 64 ci-dessus), de substituer le terme "sous-régionaux" au terme "multinationaux" à la troisième ligne de l'alinéa c) du paragraphe 101, et, le cas échéant, à d'autres endroits de la section traitant des mesures à prendre au niveau sous-régional.

Mobilisation des ressources financières

102. Il a été souligné que la liste qui figurait au paragraphe 107 du document d'information devait comprendre la Banque de la Zone d'échanges préférentiels. La Banque de la ZEP et la BAD, ainsi que les autres organismes de financement ont été instamment priés de donner la priorité, dans leurs politiques des prêts, aux projets sous-régionaux retenus. Le fait que la BAD accorde la priorité aux projets n'était pas suffisant en soi. Les projets devaient recevoir la priorité, au niveau national, alors que les promoteurs/garants des projets devaient mobiliser les capitaux nécessaires ou mettre en place des mécanismes à cet effet. Pour sa part, la BAD finançait des projets dont le coût total n'excédait pas 8 millions d'unités de compte indirectement en ouvrant des lignes de crédit aux banques de développement nationales et sous-régionales. Les projets dont le coût dépassait ce plafond étaient financés directement.

103. L'ONUDI a été priée de convoquer une conférence des donateurs à laquelle participeraient les organisations de financement multilatérales et bilatérales, en vue de financer dans la région les projets d'assistance technique (projets d'appui) retenus dans le programme révisé. Il a été indiqué que l'ONUDI prévoyait d'organiser, en 1989, une conférence de donateurs en vue du financement d'un programme de mise en valeur des ressources humaines en Afrique de l'Ouest et Afrique du Centre. Cette conférence ne relevait pas des activités pour la promotion des investissements par lesquelles l'ONUDI cherchait à identifier des partenaires potentiels pour les projets d'investissement industriel dans la sous-région.

104. Comme suite à l'appel fait à la BAD, pour qu'elle mène à bien la création du Fonds africain de développement industriel (FADI), comme cela avait été instamment demandé à la huitième Conférence des ministres africains de l'industrie, il a été souligné que la BAD éprouvait des difficultés à se conformer à ladite requête en raison du statut juridique du Fonds. Elle avait engagé des consultations avec la CEA afin de trouver une solution au problème.

Rôle des organisations de coopération et autres organismes

105. Il a été souligné que, la ZEP disposant déjà d'un comité de coopération industrielle, il semblait plus opportun de parler du renforcement des comités sous-régionaux existants visés à l'alinéa d) du paragraphe 110 du document d'information.

V. POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION DU PROGRAMME DE COOPERATION INDUSTRIELLE SOUS-REGIONALE DANS CERTAINS DOMAINES

Présentation du document d'information

106. Présentant le document d'information ID/WG.477/4(SPEC.), le représentant de l'ONUDI a indiqué qu'au cours de l'exécution des divers programmes initiaux sous-régionaux, un certain nombre d'obstacles avaient été recensés. Le plus grand d'entre-eux était la pénurie de personnel qualifié, et notamment le manque d'entrepreneurs industriels. Dans son étude sur l'endettement extérieur de l'Afrique et ses liens avec le secteur industriel, l'ONUDI avait constaté qu'un montant égal à 7 % de la dette de la région, soit 10 milliards de dollars, était dépensé chaque année pour importer divers services industriels (conseils, ingénierie et autres).

107. Toutefois la sous-région disposait de services-conseils et d'établissements de formation de qualité qui, si leur activité était bien coordonnée, pourraient apporter une contribution majeure au développement de la sous-région. L'ONUDI avait donc cherché à déterminer dans quelle mesure les pays de la sous-région pouvaient coopérer dans les trois domaines traités dans le document. Il s'agissait d'une première tentative d'élaborer dans ces domaines prioritaires un programme sous-régional propre à appuyer le programme révisé de coopération industrielle de la sous-région.

108. Le document avait été établi par le Secrétariat sur la base des renseignements obtenus des Etats membres et des organisations intergouvernementales de la sous-région. Il était divisé en trois parties. Le premier chapitre présentait des informations d'ordre général; le deuxième donnait une idée d'ensemble des services d'appui à l'industrie dont disposait la sous-région en matière de formation industrielle, de services-conseils, d'ingénierie industrielle et de création d'entreprises. Dans le troisième chapitre figuraient des propositions sur la promotion de la coopération sous-régionale dans le développement et l'utilisation de services d'appui à l'industrie.

109. Il a été précisé que les listes d'établissements et d'organismes présentées dans le document d'information avaient uniquement une valeur indicative.

Formation industrielle

110. Le Directeur général de l'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques a insisté sur l'importance cruciale que revêtait la formation des ressources humaines pour le développement industriel. Il a exposé la mission et les activités de l'Institut ainsi que le rôle moteur qu'il pourrait jouer en tant que centre régional de perfectionnement du personnel dans les domaines de la technologie et du développement industriel. L'objectif premier de l'Institut consistait à aider les Etats membres à se doter de ressources humaines suffisantes dans les domaines techniques et à

perfectionner ces ressources afin de pouvoir transformer les économies africaines et d'exploiter et d'utiliser au mieux les ressources naturelles de la région. Il a instamment demandé à l'ONUDI d'apporter à l'Institut une assistance financière et morale soutenue pour en renforcer les moyens techniques. Il a aussi exhorté les pays de la sous-région à recourir régulièrement et à bon escient aux services de l'Institut et à lui témoigner ainsi leur foi et leur appui.

111. La liste des établissements de formation énumérés au paragraphe 52 du document d'information devrait être élargie de façon à y inclure l'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques (industries mécaniques) et l'Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (Formation à la gestion). Le titre correct du dernier établissement énuméré à la rubrique "Agro-industries et industries connexes" était "Kenya Industrial Training Institute (KITI)" et cet établissement devrait figurer à la rubrique "Industries mécaniques". Une liste des établissements de formation du Malawi serait remise au Secrétariat dans un délai d'un mois.

Services-conseils et ingénierie industrielle

112. Le représentant de la CEA a souligné que les services-conseils dans la région étaient actuellement insuffisants et que les compétences et les moyens locaux dans ce domaine devaient être développés. Pour ce faire, il fallait absolument tenir compte des aspects socio-politiques et culturels spécifiques des prestations que pourraient fournir les cabinets locaux de consultants. Il est donc recommandé aux organisations internationales ainsi qu'aux pays de la région de donner la préférence aux cabinets de consultants et aux bureaux d'études de la sous-région, les cabinets locaux de consultants devant fournir toutes précisions utiles sur leurs connaissances et compétences spécialisées de manière à faciliter le choix.

113. S'agissant de la première recommandation, il a été estimé que tout pays garant d'un projet devait, dans un premier temps, épuiser toutes les possibilités d'utiliser des ressources locales. Dans le cas où le garant devait faire appel à un cabinet de consultants étranger, ce cabinet devrait être tenu d'utiliser, dans une certaine proportion, les services locaux disponibles dans le pays garant.

114. En ce qui concerne la seconde recommandation, on avait signalé que la Fédération des consultants africains était l'une des sources d'information possibles et que la SADCC était en train d'établir un répertoire des cabinets de consultants. Lors d'une réunion Banque mondiale/PNUD tenue à Maurice, la création d'une association nationale de consultants avait été recommandée. La même approche pourrait être adoptée dans d'autres pays de la sous-région.

115. L'Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe devait figurer parmi les services de consultation industrielle et d'études techniques mentionnés aux paragraphes 25 et 59 du document d'information. Plus de détails devraient être donnés sur les autres institutions importantes afin qu'on puisse se mettre plus facilement en rapport avec elles.

L'entrepreneur industriel

116. Au sujet du paragraphe 26 du document d'information, il a été indiqué que la Bank of Zambia mettait un système de garantie des crédits à la disposition des petites entreprises pour contribuer ainsi à leur promotion. Il a été signalé que des programmes analogues aux programmes kényens de

développement de la petite entreprise décrits au paragraphe 30 existaient aussi en Zambie. Il a donc été demandé au Secrétariat d'intervenir auprès du PNUD et de l'OIT pour qu'ils aident la Zambie comme ils avaient aidé le Kenya. Au paragraphe 45 relatif à la Zambie, il eût été plus correct de faire référence à la Small-Scale Industrial Development Organization (SIDO) plutôt qu'aux Village Industries Services.

117. La Small-Scale Industrial Development Organization (Zambie) devrait être la dernière organisation figurant sur la liste présentée au paragraphe 61 du document d'information. Cette liste des établissements les plus importants devrait comprendre les établissements malawiens et ougandais ci-après :

Small Enterprise Development Organization of Malawi (SEDOM)
Malawi Entrepreneurs Development Institute (MEDI)
Investment and Development Fund Ltd (INDEFUND) (Malawi)
Development of Malawian Traders' Trust (DEMATT)
Uganda Small-Scale Industries Association
Uganda Manufacturers' Association
UGADEV Bank Limited (Uganda)

118. Une liste d'autres institutions ougandaises, qui devraient figurer au paragraphe 61 du document d'information, serait communiquée au secrétariat dans un délai d'un mois. Il était aussi signalé qu'en Ouganda, le service du ministère de l'industrie et de la technologie responsable du développement de la petite industrie, avait récemment recruté du personnel supplémentaire.

119. S'agissant de la section du document d'information relative à l'entrepreneur industriel, il a été proposé d'y faire état de l'évaluation des résultats de certaines organisations de la région à laquelle la Banque mondiale avait procédé. De plus les trois modifications suivantes ont été proposées :

Paragraphe 8, avant dernière ligne

Remplacer "plus encore" par "également"

Paragraphe 32, quatrième ligne

Remplacer "une gamme étroite de biens de consommation essentiels et quelques" par "des biens de consommation essentiels et des"

Paragraphe 32, cinquième à neuvième lignes

Supprimer le membre de phrase ... "et cela ... artisanale".

120. Il a été reconnu que les services d'appui nationaux ou sous-régionaux devraient aussi comprendre des services d'information technologique et qu'une indication à cet effet devrait être insérée au paragraphe 47. Il a également été souligné que l'ONUDI pouvait jouer un rôle important en appuyant comme il convient nombre d'activités d'appui. Au titre du programme biennal en cours pour la Décennie, un montant de 1,5 million de dollars avait été spécialement alloué à la fourniture de services consultatifs de courte durée. Ces services, qui étaient un nouvel aspect des prestations fournies par l'ONUDI, pouvaient être sollicités aux fins de missions d'identification, d'évaluation des politiques et des techniques, d'assistance aux entreprises industrielles, de formulation de projets et d'examen des projets d'investissement. Les pays de la sous-région ont été invités à présenter des demandes à cet effet à l'ONUDI.

VI. RECOMMANDATIONS

121. La réunion a adopté les recommandations ci-après qui visent à hâter la mise en oeuvre du programme révisé :

- i) L'ONUDI, la ZEP, la SADCC et la CEA devraient prendre l'initiative d'une série de consultations entre les pays pour coordonner, projet par projet, les activités relatives à l'exécution du programme;
- ii) L'ONUDI, la ZEP, la SADCC et la CEA devraient mettre en place un système de suivi efficace qui rendrait régulièrement compte de l'exécution du programme et stimulerait la circulation d'informations relatives aux projets entre les Etats membres;
- iii) L'ONUDI, en coopération avec la ZEP, la SADCC, la BAD et la Banque de la ZEP, devrait organiser une conférence des donateurs à laquelle participeraient les organisations de financement multilatérales et bilatérales en vue de financer les projets d'assistance technique (projets d'appui) retenus dans le programme révisé;
- iv) La BAD, la Banque de la ZEP et les autres organismes de financement devraient donner, dans leurs politiques de prêts, la priorité aux projets sous-régionaux retenus dans le programme révisé;
- v) Les promoteurs/garants des projets devraient mobiliser les capitaux nécessaires ou mettre en place des mécanismes à cet effet;
- vi) Les organisations internationales ainsi que les pays de la sous-région devraient donner la priorité aux cabinets de consultants et aux bureaux d'études de la sous-région;
- vii) Un répertoire des cabinets de consultants, contenant toutes les précisions utiles sur leurs domaines de spécialisation, leurs compétences et les moyens dont ils disposent, devrait être établi par la ZEP et la SADCC, agissant avec l'assistance de l'ONUDI et de la CEA à partir des informations disponibles auprès de la Fédération des consultants africains et des renseignements déjà rassemblés par la SADCC;
- viii) La ZEP et la SADCC devraient, avec l'assistance de l'ONUDI et de la CEA, susciter des consultations entre les pays de la sous-région dans chacun des grands sous-secteurs, et notamment la métallurgie et les industries mécaniques afin : i) d'assurer l'intégration et l'harmonisation effectives des projets; ii) de contribuer au processus de spécialisation de la production; iii) d'exploiter au mieux les économies d'échelle et d'assurer l'utilisation efficace des ressources qui étaient limitées ;
- ix) Le programme sous-régional révisé devrait être approuvé par les organes délibérants de la ZEP, de la SADCC et du MULPOC de Lusaka.

VII. POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION

122. A la dernière séance de la réunion, les participants ont adopté le rapport ainsi que les amendements proposés. Ils ont autorisé le Secrétariat à mettre au point la version finale du rapport en tenant compte de ces modifications et à compléter les chapitres VII et VIII. Il a été rappelé aux participants qu'ils devaient soumettre tout profil de projet ou autre information manquante avant le 10 décembre 1988, de façon que les deux documents d'information révisés puissent être publiés dès que possible.

VIII. POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA REUNION

123. Lors de la séance de clôture officielle, M. H.W. Tadevos, Vice-Président, a proposé au nom des participants une motion de remerciements au gouvernement et au peuple zimbabwéens pour leur hospitalité chaleureuse et fraternelle, ainsi que pour les excellentes installations et l'excellent appui logistique qu'ils avaient fournis. La réunion d'Harare, a-t-il déclaré, pouvait servir d'exemple pour les autres pays de la sous-région.

124. Les participants étaient en outre très honorés par la présence de deux Vice-Ministres à la séance de clôture, présence qui témoignait avec éclat de l'importance que leur gouvernement attachait à la coopération industrielle sous-régionale. Le Vice-Président a remercié tout particulièrement le Ministre de l'industrie et de la technologie pour sa déclaration liminaire inspirante qui avait donné le ton à toute la réunion. Il a en outre rendu hommage aux organisateurs de la réunion, l'ONUDI, la ZEP, la SADCC et la CEA, et a remercié le Président de la compétence dont il avait fait preuve dans la conduite des débats. Il a déclaré envisager la réunion avec satisfaction et l'avenir avec optimisme.

125. Prenant la parole au nom des organisateurs de la réunion, M. Louis Alexandrenne, Directeur général adjoint de l'ONUDI, a rappelé que les pays de la sous-région progressaient lentement mais sûrement vers l'objectif d'une coordination et d'une rationalisation sous-régionales dans un effort pour améliorer les résultats et la compétitivité de leur secteur industriel. La réunion contribuerait à la réalisation de cet objectif.

126. M. Alexandrenne a rappelé aux ministres qu'eux-mêmes et leurs homologues des autres pays participants avaient un rôle clef à jouer. Ils devaient faire en sorte que les projets adoptés soient pris en compte dans les priorités et plans nationaux de développement de leur pays. Il a en outre souligné qu'en mettant en commun leurs ressources financières et humaines, les organisations internationales pouvaient elles aussi contribuer au processus de coordination sous-régionale. Il a affirmé que l'ONUDI fournirait un appui sans réserve dans le cadre du programme de l'IDDA et d'autres programmes. L'essentiel, toutefois, était de faire en sorte que les projets adoptés soient exécutés de la manière envisagée - tâche dans laquelle chacun avait un rôle à jouer.

127. M. Alexandrenne a remercié tout particulièrement les participants pour leur contribution aux débats, le pays hôte pour son appui et les excellentes installations mises à la disposition de la réunion, ainsi que le Président pour le tact et la lucidité dont il avait fait preuve. Il a en outre remercié les autres organisateurs de leur coopération fructueuse.

128. Pour conclure, le Directeur général adjoint a signalé les initiatives prises par les pays industrialisés du Nord, de l'Est et de l'Ouest pour resserrer la coopération et consolider les marchés. L'Afrique devrait engager une action analogue et consacrer ses énergies au renforcement de la coopération industrielle dans toute la région. La réunion d'Harare marquait une étape modeste, mais essentielle sur cette voie.

129. Dans sa déclaration, M. T. Masaya, Vice-Ministre des finances, de la planification économique et du développement, a noté avec satisfaction que les participants s'étaient attachés à développer la coopération industrielle dans la sous-région. Il était particulièrement encouragé par l'identité des priorités dans la sous-région, qui rendait d'autant plus nécessaire la coordination des activités.

130. A l'heure actuelle, l'économie des pays de la sous-région était caractérisée par une exploitation massive des ressources naturelles. Toutefois, l'acquisition, grâce à la vente de produits de base, de devises qui pouvaient être utilisées pour payer les importations, ne suffisait pas à assurer le développement. Malheureusement, les pays de la sous-région n'en avaient pas conscience et, en exportant leurs matières premières de manière non coordonnée, se gênaient mutuellement, entraînant ainsi une nouvelle détérioration des termes de l'échange. La sagesse conventionnelle leur commandait de dévaluer leur monnaie. Or, afin de compenser les pertes de recettes, les pays s'efforçaient d'exporter davantage, ce qui ne faisait que saturer le marché.

131. Le Vice-Ministre a déclaré que l'heure était venue de prendre des mesures efficaces et non pas d'adopter de longues résolutions. Les pays devaient faire appel à leurs propres compétences humaines, actuellement gravement sous-utilisées. Ils devaient aussi s'industrialiser et transformer leurs matières premières en produits secondaires.

132. L'Afrique devait rechercher des idées nouvelles et les mettre en oeuvre efficacement. Si l'unité politique était peut-être impossible à réaliser, l'unité économique était sans aucun doute du domaine du possible. La bureaucratie ne devrait plus pouvoir entraver le développement et retarder les projets, et il faudrait s'attacher activement à tirer parti d'un transfert réel de technologie. Il faudrait remédier aux erreurs du passé sans rejeter la faute sur tel ou tel individu et tirer la leçon de l'expérience acquise. Il faudrait en outre promouvoir la coordination et réaliser de véritables économies d'échelle. Ce processus de coordination devrait commencer à l'échelon national, puis passer à l'échelon sous-régional et finalement à l'échelon régional.

133. Pour conclure, le Vice-Ministre, notant la puissance industrielle qu'acquerrait la communauté européenne, a estimé qu'elle constituait un exemple que l'Afrique devrait suivre sur la voie de la libération économique. Il a instamment prié les participants de s'engager sur cette voie.

ANNEX I/ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS

EXPERTS:

BOTSWANA

Ms Tlhabologo NDZINGE
Industrial Development Officer
Ministry of Commerce and Industry
Private Bag 004
Gaborone
Botswana

COMOROS/COMORES

M. Charif OUBEIDILLAH
Directeur Général de l'Industrie
et de l'Artisanat
Ministère de la Production
B.P. 41
Moroni
Comores

DJIBOUTI

Mr Mohamed Ali ISMAEL
Production Quality Control Chief
Djibouti Dairy Plant
Representative of Ministry of Industry
P.O. Box 1998
Djibouti
Djibouti

ETHIOPIA/ETHIOPIE

Mr Harege-Work TADEWOS
Vice-Minister of Industry
Ministry of Industry
P.O. Box 704
Addis Ababa
Ethiopia

Mr Kebede SHIFERAW
Head
Projects and Planning Department
Handicrafts and Small-Scale Industries
Development Agency (HASIDA)
P.O. Box 5758
Addis Ababa
Ethiopia

ETHIOPIA/ETHIOPIE (cont'd)

Mr Getachew DEGEFU
Head
Planning and Projects Department
National Metalworks Corporation
Ministry of Industry
P.O. Box 2447
Addis Ababa
Ethiopia

KENYA

Mr Nahashon Gatere MWAI
Acting Director of Industries
Ministry of Industry
P.O. Box 30418
Nairobi
Kenya

Mr Morgan Karinge GITHINJI
Commercial Attaché
Kenya High Commission
95 Park Lane
P.O. Box 4069
Harare
Zimbabwe

LESOTHO

Mr Benjamin F. Ntsie SEBATANE
Deputy Principal Secretary
Ministry of Trade and Industry
P.O. Box 747
Maseru
Lesotho

Ms Crescentia Mamotsielehi AKHOSI
Director, Department of Business Extension
Services
Basotho Enterprises Development Corporation
P.O. Box 1216
Maseru
Lesotho

MALAWI

Mr Richard CHILINGULO
Acting Chief Industrial Development Officer
Ministry of Trade, Industry and Tourism
P.O. Box 30366
Lilongwe 3
Malawi

Mr P.B. GIVAH
Industrial Development Officer
Ministry of Trade, Industry and Tourism
P.O. Box 30366
Lilongwe 3
Malawi

MALAWI (cont'd)

Mr Venansio Yustino KAPALAMULA
Projects Manager
Malawi Development Corporation
P.O. Box 566
Blantyre
Malawi

MAURITIUS/MAURICE

Mr Ashok Kumar Premduth AUBELUCK
Principal Industrial Development Officer
Ministry of Industry
7th Floor Government House
Port Louis
Mauritius

**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA/
REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE**

Ms Edine Ernest MANGESHO
Senior Industrial Economist
Ministry of Industries and Trade
P.O. Box 9503
Dar-es-Salaam
Tanzania

Mr Daniel Kazoya RULAGORA
Director
Extension Services and Training
Small Industries Development Organization
(SIDO)
P.O. Box 2476
Dar-es-Salaam
Tanzania

Mr Emmanuel Mutalemwa KAKURU
Management Consultant
TISCO
P.O. Box 2650
Dar-es-Salaam
Tanzania

UGANDA/UGANDA

Mr Patrick WANJALA-WERE
Senior Industrial Officer
Ministry of Industry and Technology
P.O. Box 7125
Kampala
Uganda

Mr Frederic James RWASKISETA-TINAAGO
Project Manager
Uganda Development Corporation
P.O. Box 7042
Kampala
Uganda

UGANDA/UGANDA (cont'd)

Mr John Shafta IKARA
Director of Projects
Serefaco Consultants Ltd
P.O. Box 9612
Kampala
Uganda

ZAMBIA/ZAMBIE

Mr Daniel Malumo MAUZU
Economist
Ministry of Commerce and Industry
P.O. Box 31968
Lusaka
Zambia

Mr Gerald TEMBO
Economist
Ministry of Commerce and Industry
P.O. Box 31968
Lusaka
Zambia

Mr S.B. MAKASA
Trade Commissioner
Zambia High Commission
P.O. Box 4698
Harare
Zimbabwe

Mr W. MUTALE
UNIDO Consultant
Village Industry Service
P.O. Box 35500
Lusaka
Zambia

Ms Hellen Chanda CHILUPE
Corporate and Economic Planning Manager
INDECO Ltd
P.O. Box 31935
Lusaka
Zambia

ZIMBABWE

Mr Calistus D. NDLOVU
Minister of Industry and Technology
Ministry of Industry and Technology
P.O. Box 8434
Causeway
Harare
Zimbabwe

ZIMBABWE (cont'd)

Mr Sam GEZA
Permanent Secretary for Industry and
Technology
P.O. Box 8434
Causeway
Harare
Zimbabwe

Mr Anthony NDORO
Deputy Secretary for Administration and
Finance
Ministry of Industry and Technology
P.O. Box 8434
Causeway
Harare
Zimbabwe

Mr Albert DUBE
Acting Deputy Secretary
Ministry of Industry and Technology
P.O. Box 8434
Causeway
Harare

Mr Charles C. NHARI
Under-Secretary
Ministry of Industry and Technology
P.O. Box 8434
Causeway
Harare
Zimbabwe

Mr Kelbert NKOMANI
Assistant Secretary
Ministry of Industry and Technology
P.O. Box 8434
Causeway
Harare
Zimbabwe

Mr Philip M.M. VELAPHI
Acting Under-Secretary
Ministry of Finance, Economic Planning and
Development
Private Bag 7705
Causeway
Harare
Zimbabwe

ZIMBABWE (cont'd)

Mr Jonas S. ZVEMHA
Senior Administrative Officer
Ministry of Finance, Economic Planning and
Development
Munhumutapa Building
Harare
Zimbabwe

Dr. Samson S. WINGWIRI
Senior Administration Officer
Ministry of Trade and Commerce
P.O. Box 7708
Causeway
Harare
Zimbabwe

Mr Huggins MAPIMBIRO
Administrative Officer
Ministry of Trade and Commerce
P.O. Box 7708
Causeway
Harare
Zimbabwe

Mr N.N.M. MUNETSI
Director of Industrial Training
Ministry of Higher Education
P.O. Box BE250
Belvedere
Harare
Zimbabwe

Mr I.C. CHIRI
Scientific Liaison Officer
Office of the President and Cabinet
Harare
Zimbabwe

INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES:

ECA/CEA

Mr Martyn A.R. NGWENYA
Chief
Industrial Policies, Planning and
Institutions Section
Economic Commission for Africa
P.O. Box 3005
Addis Ababa
Ethiopia

PTA/ZEP

Mr J.E.O. MWENCHA
Director of Industry
Preferential Trade Area for Eastern
and Southern African States
Ndeke House Annexe
Haile Selassie Avenue
P.O. Box 30051
Lusaka
Zambia

Mr J.A. ALELE OPIO
Senior Industrial Expert
Preferential Trade Area for Eastern and
Southern African States
Ndeke House Annexe
Haile Selassie Avenue
P.O. Box 30051
Lusaka
Zambia

Mrs Ruth C. SAKALA
Secretary
Preferential Trade Area for Eastern and
Southern African States
Ndeke House Annexe
Haile Selassie Avenue
P.O. Box 30051
Lusaka
Zambia

UNIDO/ONUDI SECRETARIAT

Mr Louis ALEXANDRENNE
Deputy Director-General
Department of External Relations, Public
Information, Language and Documentation
Services

Mr Shadrack N. NDAM
Chief
Co-ordination Unit for the Industrial
Development Decade for Africa
Office of the Director-General

Mr Peter LILLIE
Chief
Policy Planning and Management Staff
Office of the Director-General

Mr Derick HANIPH
Chief
Budget Section
Financial Services Division
Department of Administration

OBSERVERS/OBSERVATEURS

COUNTRIES:

ANGOLA

Mr André PANZO
Second Secretary of Angolan Embassy in
Zimbabwe
Embassy of Angola
Cnr Speke Avenue/Angwa Street
Harare
Zimbabwe

BURUNDI

M. Elie NDIKUNKAVYI
Directeur général de l'Industrie
Ministère du Commerce et de l'Industrie
B.P. 492
Bujumbura
Burundi

SOMALIA/SOMALIE

Mr Cleveland THOMAS
Adviser to Ministry of Industry and Commerce
United States Embassy/USAID/ISTI
Mogadiscio
Somalia

ZIMBABWE

Ms Sabina T. ZUNGUZE
Statistical Economist
Confederation of Zimbabwe Industries
CZI 109 Rotten Row
Harare
Zimbabwe

Mr Hector KENA
Liaison Officer
Ministry of Industry and Technology
P.O. Box 8434
Causeway
Harare
Zimbabwe

ZIMBABWE (cont'd)

Mr Timothy KANYOWA
Assistant Secretary
Ministry of Industry and Technology
P.O. Box 8434
Causeway
Harare
Zimbabwe

Mr Luke MUNYAWARARA
R & D Manager
IDC
93 Park Lane
P.O. Box 8531
Causeway
Harare
Zimbabwe

Mr John Anthony DEARY
Deputy President
Confederation of Zimbabwe Industries
P.O. Box 88
Harare
Zimbabwe

Mrs Angela MASHANYARE
Group Project and Development Manager
Confederation of Zimbabwe Industries
T.A. Holdings
Harare
Zimbabwe

Mr Keith ATKINSON
Consultant
Confederation of Zimbabwe Industries
P.O. Box 88
Harare
Zimbabwe

Mr Jonas BUNGU
Executive Manager, Projects and Development
ZISCO
Private Bag 2
Redcliff
Zimbabwe

INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES:

ADB/BAD

Mr Tsiambu Sixtus VUSI
Principal Financial Analyst
African Development Bank
01 P.O. Box 1387
Abidjan
Côte d'Ivoire

ADB/BAD (cont'd)

Mr El Sadig MUSA
Principal Industrial Engineer
African Development Bank
01 P.O. Box 1387
Abidjan
Côte d'Ivoire

**AIHTTR/Institut supérieur
africain de formation et de
recherche techniques**

Prof. Dr. M.F. SAAD
Director-General
African Institute for Higher Technical
Training and Research
P.O. Box 53763
Nairobi
Kenya

ECA MULPOC/CEA MULPOC

Mr Stanley J. WALTERS
Officer-in-Charge
ECA MULPOC Office
P.O. Box 30647
Lusaka
Zambia

ESAMI

Mr Chanza SIMUYEMBA
Management Consultant
Eastern and Southern African Management
Institute
P.O. Box 3030
Arusha
Tanzania

ESAMRDC

Dr. Wilfred Chisha LOMBE
Mineral Processing Engineer
Eastern and Southern African Mineral
Resources Development Centre
P.O. Box 1250
Dodoma
Tanzania

PTA Bank/Banque de la ZEP

Mr Kariuki Wilson MWANGI
Project Adviser
Eastern and Southern African Trade and
Development Bank (PTA Bank)
P.O. Box 1750
Bujumbura
Burundi

UNDP/PNUD

Mr D. DRAGIC
Resident Representative
UNDP
Cnr First/Union Avenue
P.O. Box 4775
Harare
Zimbabwe

UNDP/PNUD (cont'd)

Mr Hans-Joerg FRIEDRICH
UNIDO Junior Professional Officer (JPO)
c/o UNDP
UDC Building Cnr First/Union Avenue
P.O. Box 4775
Harare
Zimbabwe

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la Réunion**
2. **Organisation de la Réunion :**
 - **Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur de la Réunion;**
 - **Adoption de l'ordre du jour et du programme;**
 - **Organisation des travaux.**
3. **Examen de l'état d'exécution du programme initial intégré de promotion industrielle, révision: de ce programme et de la stratégie d'exécution**
4. **Promotion du programme de coopération industrielle sous-régionale dans certains domaines :**
 - **Formation industrielle;**
 - **Services de consultation industrielle et d'études techniques;**
 - **Petite industrie.**
5. **Adoption du projet de rapport de la Réunion**
6. **Clôture de la Réunion**